

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 259 autorisant la mise en circulation en Côte Française des Somalis des pièces divisionnaires de 20. 5 et 2 franes.

n° 259

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 février 1965

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1965

Date du numéro
1 avril 1965

TEXTE INTÉGRAL

Fret autorisé la mise en circulation en Côte. Française des Somalis des pièces divisionnaires de 20, 5 et 2 francs dont les caractéristiques ont été fixées par les arrêtés interministériels du 2 novembre 1964. Ces pièces auront cours légal et pouvoir libérateur dans les conditions fixées par le décret du 17 mars 1949, concurremment avec les pièces de même montant émises au titre des arrêtés du 18 mai 1949 et 17 juillet 1959.